

REORLD MEDIA

Société Anonyme au capital de 487.603,04 €
Siège social : 16, rue du Dôme – 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT
RCS NANTERRE n° B 439 546 011

ORDRE DU JOUR ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2014

ORDRE DU JOUR

- ♦ *Constatation de la démission d'un co-commissaire aux comptes titulaires et d'un co-commissaire aux comptes suppléant*
- ♦ *nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire et suppléant,*
- ♦ *ratification du transfert de siège social*
- ♦ *pouvoirs pour les formalités,*
- ♦ *questions diverses.*

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des lettres de démission, constate la démission par lettre en date du 26 novembre 2014 de :

PREMIER MONDE

SAS au capital de 246.864 €
Siège social : 20, rue Louis Guérin – 69100 VILLEURBANNE
972 504 369 RCS LYON

Co-Commissaire aux Comptes titulaire de la Société avec effet à compter de la présente assemblée générale, et la démission par lettre en date du 27 novembre 2014 de de

M. Arnaud MALIVOIRE

27, rue des Laitières
94300 – VINCENNES

Co-Commissaire aux Comptes suppléant de la Société avec effet à compter de la présente assemblée générale.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire de la Société pour une durée de six (6) exercices savoir, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019 :

JLS PARTNER SAS

Représenté par Jacques SULTAN
12, boulevard Raspail - 75007 Paris
798 824 074 R.C.S. PARIS

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant de la Société pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire :

Sami Daniel CHRIQUI

5, rue Plumet - 75015 Paris

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale :

- prend acte que le siège social de la Société a été transféré au 16, rue du Dôme – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT par décision du conseil d'administration du 18 août 2014
- ratifie ledit transfert du siège social conformément à l'article 4 des statuts de la Société

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toute formalité légale d'enregistrement et de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de Nanterre.